

( N<sup>o</sup> 94. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 25 JUIN 1844.

---

### Rapport fait par M. le comte *De Ribaucourt*, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la re- quête du sieur *Breckenheimer*, contre-maître.

MESSIEURS,

Le sieur François-Léonard-Adam Breckenheimer, qui demande la Naturalisation ordinaire, est né à Breda, le 21 janvier 1807, d'un père hollandais.

Congédié du service belge, il s'est marié à Wavre avec une femme belge dont il a deux enfants, nés dans le pays.

Il a été attaché en qualité de contre-maître à une filature à Wavre.

D'après la demande qui en a été faite par votre Commission des Naturalisations à M. le Gouverneur de la province de Brabant, il résulte que l'Administration de la ville de Wavre fait connaître que la position du pétitionnaire, qui exerce actuellement la profession de tailleur d'habits, n'est pas meilleure à présent qu'elle ne l'était en 1838, mais qu'elle peut attester que le sieur Breckenheimer est un homme dont la conduite est à l'abri de tout reproche.

Quant aux motifs qui le portent à demander la Naturalisation, M. le Gouverneur suppose que c'est pour que ses enfants puissent jouir des droits que cet acte leur conférerait.

Les renseignements fournis par les autorités consultées estiment que la demande du pétitionnaire peut être accueillie favorablement.

Dans la séance du 13 février dernier la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de vingt-sept suffrages seulement contre vingt-deux.

CHRISTYN, Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.